

Monsieur Damien Cazé
Directeur Général de l'Aviation Civile
50 Rue Henry Farman
75015 Paris

Paris, le 25 août 2023

Objet : Préavis de grève des personnels des BTIV des CRNA Nord et Sud-Est

Monsieur le Directeur général de l'Aviation civile,

La DSNA s'est engagée dans un regroupement des BTIV des 5 CRNA sur les deux sites d'Athis-Mons et d'Aix-en-Provence. La première étape consiste à regrouper les services la nuit en 2023 avant d'opérer le regroupement complet des services en 2025.

Le projet de protocole social 2023-2027 n'apporte à l'heure actuelle aucune information concernant la revalorisation indemnitaire des fonctions des personnels des BTIV repreneurs, ne prévoit pas la mise en place d'outils permettant d'assurer ces fonctions ni ne consolide un BO adapté. Force est de constater qu'il n'y a rien de concret pour envisager sereinement ce regroupement à la date prévue.

Considérant que le Protocole Social DGAC 2023-2027 est toujours en cours de rédaction, les personnels des BTIV repreneurs demandent à l'Administration l'ouverture du dialogue social dans les plus brefs délais. Les agents restent ouverts face à la restructuration souhaitée par l'Administration mais estiment que celle-ci ne doit pas se faire au détriment de leurs conditions de travail et in fine de la sécurité des vols et de la qualité du service rendu. C'est pourquoi les BTIV repreneurs demandent que soient inscrits au Protocole 2023-2027 :

- Une consolidation à 24+3 des effectifs habilités avant tout regroupement.
- La livraison d'outils opérationnels adaptés au métier en préalable au regroupement.
- Que le regroupement concerne uniquement le service d'alerte.
- La revalorisation de la part « Fonction » au Niveau 9 pour les agents BTIV et au Niveau 10 pour les Chefs et Adjoints BTIV.
- L'accès au RTAC pour les examinateurs et au CTAC pour l'encadrement BTIV.
- La revalorisation de l'ISH au Niveau 10, indemnité qui n'a pas été revalorisée depuis plus de 20 ans alors que le trafic VFR n'a cessé de croître.
- Le maintien de l'ISH après 16 ans d'habilitation sur le même modèle que l'ISQ.



Suite à la réunion de conciliation du 26/07/2023 le Directeur des Opérations de la DSNA a indiqué qu'il n'avait pas de mandat pour traiter le sujet des revalorisations indemnitaires. Ces dernières sont pourtant une condition sine qua non de sortie de crise du mouvement social initié par les BTIV après plus de 20 ans sans revalorisation et une restructuration de service sans précédent.

En conséquence, je vous prie de vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour l'ensemble des personnels des BTIV du CRNA Nord et du CRNA Sud-Est pour les journées du 2 et 3 septembre 2023 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de ces dates pour les personnels des BTIV du CRNA Nord et du CRNA Sud-Est travaillant en horaires décalés.

Conformément à la loi, nous nous tenons à votre disposition pour une réunion de conciliation. La participation à cette réunion d'une personne ayant un mandat pour traiter des questions indemnitaires serait appréciée et propice à une résolution rapide de ce conflit social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau Syndical du SPAC CFDT
Jean-Christophe SALUSTE,
Secrétaire général

Copies : DSNA, DSR, DO, Chef de Centre des CRNA Nord et CRNA Sud-Est, RDSP